

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs du personnel
communal**

L'an deux mil dix vingt-quatre,
Le dix-neuf du mois de décembre, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de
la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment
convoqués le 13 décembre 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme
TOURON - M. COURTOIS - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE – M.
GONIDEC - Mme FONTAINE AUGOUY - M. BEAUNE - Mme SCHMITT – M.
BRUCKMÜLLER - M. GRANCHER - Mme ROBERTO - M. BELLACHES – M.
JEANRENAUD - Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE - M. DUMONTIER - Mme
DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
M. BERGER donne pouvoir à M. GONIDEC
M. VACHER donne pouvoir à M. NEVE
Mme LAPLAIGE donne pouvoir à M. COURTOIS
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. RUIZ donne pouvoir à Mme DOUAY

Secrétaire de séance : Mme QUESNEL

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour faire suite aux avancements de grade proposés,

CONSIDERANT la nécessité de créer les emplois suivants :

- 1 emploi à temps complet au grade d'ATSEM principal de 1ère classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Animateur principal de 1ère classe

- 1 emploi à temps complet au grade de Technicien principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade de Rédacteur principal de 2ème classe

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les postes vacants pour donner suite aux avancements de grade, les emplois suivants peuvent être supprimés du tableau des effectifs à compter de la date de nomination :

- 1 emploi à temps complet au grade d'ATSEM principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint technique
- 1 emploi à temps complet au grade d'Animateur principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade de Technicien
- 1 emploi à temps complet au grade de Rédacteur

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de créer au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet au grade d'ATSEM principal de 1ère classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade d'Animateur principal de 1ère classe
- 1 emploi à temps complet au grade de Technicien principal de 2ème classe
- 1 emploi à temps complet au grade de Rédacteur principal de 2ème classe

DÉCIDE de supprimer au tableau des effectifs du personnel communal à la date de nomination des agents sur leur nouveau grade :

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces rémunérations et charges sont inscrits au budget primitif 2024.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »